



00080

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 14 MARS 2018**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon - Place des associations dans les temps d'activités périscolaires – saisine du conseil territorial

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1^{er} arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 26 Février 2018, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur la place des associations dans les temps d'activités périscolaires.

Madame Emilie TREYNET membre de l'association « Les allumés de la Lanterne », a été désignée pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

Place des associations dans les temps d'activités périscolaires

« Si nous saluons le maintien des temps d'activités péri-éducatives, comment les associations -dans leur diversité d'objet et de taille-, peuvent-elle passer d'un statut de prestataire de services à celui de partenaire d'un projet éducatif de territoire ? »

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le

Le Maire du 1^{er} arrondissement

Nathalie PERRIN-GILBERT